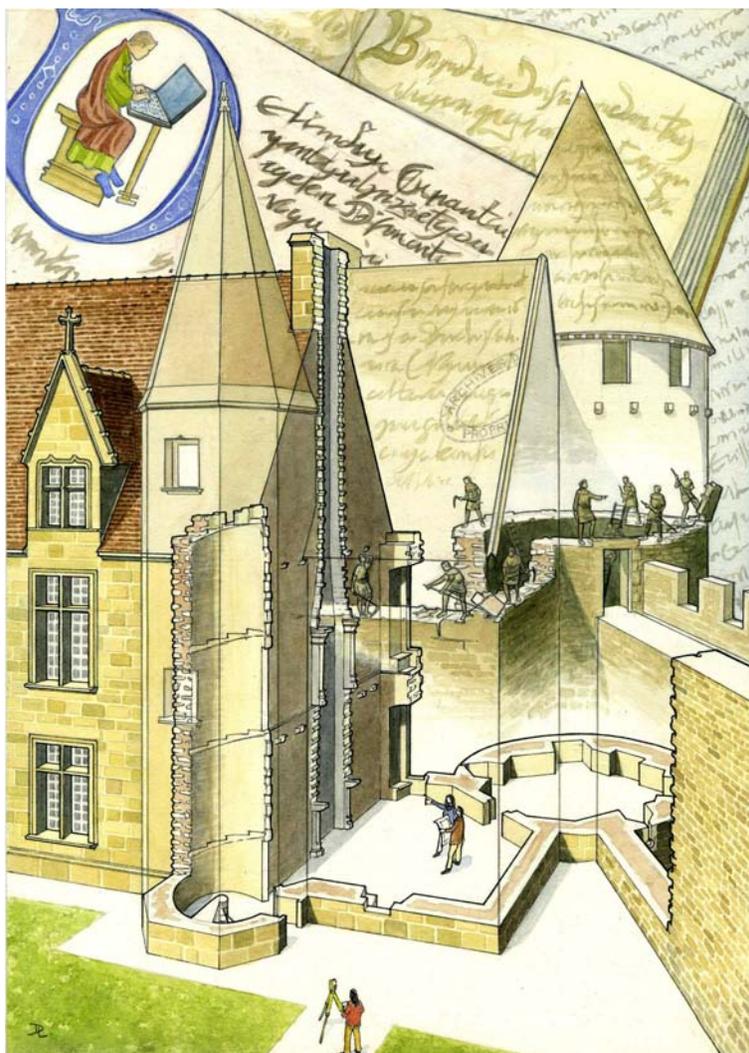


MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS

TOME XCII

2023



Éditeur

Société académique du Nivernais
4 rue Sabatier, 58000 Nevers

Directeur de la publication

Anne-Marie Chagny-Sève avec le concours
d'Élisabeth Barreau

Maquette

Bernard-Noël Chagny

Impression

Imprimerie Saviard, 58660 Coulanges-lès-Nevers

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2023

ISSN 0181-0561

La Société académique du Nivernais remercie
vivement pour leur soutien la ville de Nevers et
le Conseil départemental de la Nièvre

Textes et illustrations sont publiés sous la responsabilité des auteurs des articles.



Photographie de couverture

Dessin de Lionel Duigou

La transparence au service de l'histoire castrale

De la pierre à l'histoire : une enquête sur une scène de crime ?

par

Brigitte COLAS¹

Le métier d'historien du patrimoine est souvent proche de celui de l'enquêteur judiciaire. Comme lui, il identifie la victime, il fait des constatations de terrain, cherche la chronologie des faits, recueille les témoignages et les confronte.

Lorsqu'un meurtre a été commis, les policiers arrivent sur les lieux. Les techniciens en investigations criminelles viennent les épauler. Leur but, découvrir le moindre indice permettant de confondre l'assassin. Dans leurs combinaisons intégrales de police, les enquêteurs vont procéder à des constatations minutieuses. Rechercher le moindre indice, examiner en détail la victime, prendre des photographies, mesurer, et faire des relevés génétiques et d'empreintes. Tous les éléments recueillis feront l'objet d'analyse en laboratoire, autant de preuves qui permettront aux enquêteurs d'alimenter leurs quêtes de la vérité pour appréhender l'auteur de ce crime.

L'enquête historique se conduit de la même manière. Il convient de visiter le bâtiment, et d'observer tous les éléments susceptibles de donner des informations. Le patrimoine historique (château, église, moulin, chapelle...) recèle en effet des traces de sa vie antérieure ancrées dans ses pierres et relatées par des documents d'archives (fig. 1).

En cas de nécessité, l'enquêteur fait appel à des spécialistes afin d'accroître le nombre d'éléments recueillis. Ensuite, l'historien interroge les témoins en l'occurrence les archives : il pose des questions, confronte les témoignages à la réalité du terrain, construit un rapport basé sur des faits réels. Quelquefois, le témoin se trompe et il est nécessaire de rétablir la vérité.

1. Docteur en histoire médiévale, vice-présidente du Centre de Castellologie de Bourgogne, gérante de la société « De Pierres et d'Histoire ».

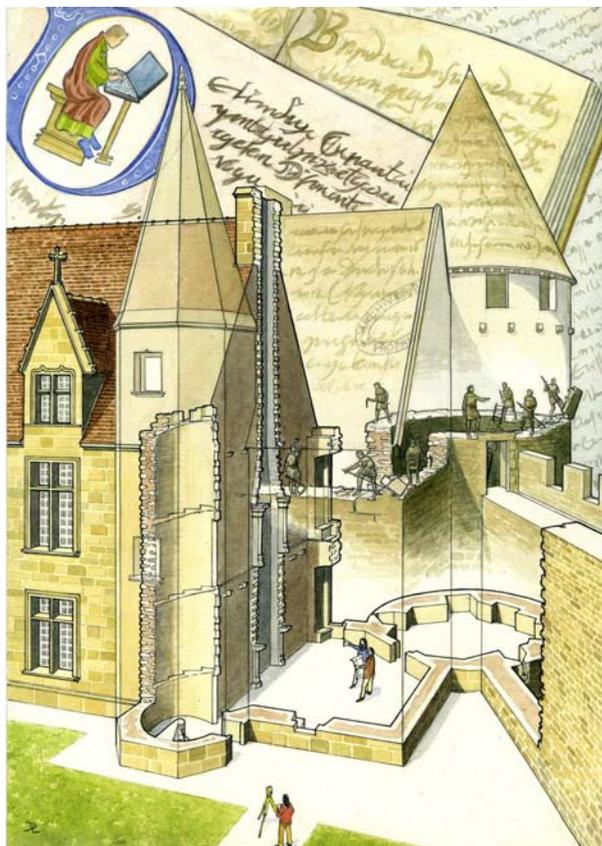


Fig. 1 : dessin de Lionnel Duigou
La transparence au service de l'histoire castrale

À **Prémery (Nièvre)** plusieurs articles dans différents ouvrages, parfois anciens, dataient le château du XIV^e siècle. Or un examen des titres de Prémery donnait une autre date.

En 1173 Guy, comte de Nevers, donne Prémery (fig. 2) à Bernard de Saint-Saulge, évêque de Nevers, suite à l'absolution donnée par ce dernier des crimes et des ravages commis sur les terres de l'abbaye de Vézelay². À cette date, le village et la paroisse existent déjà mais le texte ne précise pas l'étendue et la nature de ce que donne le comte, le château est-il déjà construit ? Le texte ne le mentionne pas.

Bernard de Saint-Saulge et ses successeurs investirent leur nouvelle terre assez rapidement. En 1196 les chanoines de la collégiale sont pourvus de prébendes, c'est-à-dire de revenus individuels, pris sur la mense de l'église qui est devenue une collégiale. D'après Parmentier et les *Gallia Christiana*, l'évêque Jean (1188-1196) aurait fondé cette collégiale et serait inhumé dans le chœur de l'édifice.

2. René de Lespinasse, *Registre-Terrier de l'évêché de Nevers rédigé en 1287*, Nevers, Imp. Fay, 1869, p. 22.



Fig. 2 : vue aérienne du château de Prémery (Nièvre)

Cliché A. Magdelaine

En 1225, l'évêque Renaud de Nevers (1223-1229) donne une charte de franchise aux habitants de Prémery. La traduction en français nous est donnée par Parmentier et par Crosnier. Il y est dit que les habitants de Prémery « auront toute liberté de pêcher dans ses eaux [de l'évêque], excepté dans ses étangs et dans **les fossés de son château**, depuis le moulin qui est à la porte de la Charité, jusqu'à l'étang ». En 1209 l'évêque Guillaume de Saint-Lazare avait rendu hommage à Philippe-Auguste pour la régale de l'évêché³ : il était de tradition que la royauté française contrôle le recrutement de l'épiscopat⁴. L'évêque était normalement élu par les chanoines composant le chapitre cathédral et les rois de France reconnaissaient cette liberté mais à condition que les électeurs leur aient d'abord demandé de procéder à cette élection et cela d'autant plus que c'était au roi qu'il appartenait de mettre en la main du nouvel évêque le temporel de l'évêché. On appelait ces biens les régales qui étaient liées à la réception d'un serment de fidélité.

Si le chapitre était libre en principe, on constate néanmoins que le choix tombait sur des hommes dont les familles fournissaient au roi ses conseillers et les officiers de son hôtel. La famille Cornu qui possédait la petite seigneurie de Ville-neuve-la-Cornue en Gâtinais⁵, donnèrent quatre évêques à l'Église entre 1233 et 1254, Gautier puis Gilles à Sens, Aubry à Chartres, Robert à Nevers et trois neveux de ces personnages occupèrent les sièges de Sens et de Nevers.

3. Arch. nat., J//936.

4. Jean Richard, *Saint-Louis : Roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte*, Paris, Fayard, 1983.

5. Seine-et-Marne.

Charles-François de Bonnay, un grand Nivernais oublié

par

François DULUC¹

Né à Cossaye en 1750, propriétaire d'un hôtel particulier situé rue de la Parcheminerie à Nevers (l'actuelle rue de l'Oratoire), le marquis de Bonnay ne rappelle son existence qu'aux visiteurs du site internet de l'Élysée qui se hasar- dent sur les pages consacrées aux symboles historiques de la République fran- çaise, et qui découvrent à cette occasion qu'il fut choisi pour présider la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, dont notre fête nationale constitue la commé- moration depuis 1880. Pourquoi chercher à réparer cet oubli aujourd'hui ? Tout simplement parce que la relecture de plusieurs sources et la redécouverte d'ar- chives inédites viennent nous rappeler à quel point il fut influent et visionnaire.

Sa vie entière, bouleversée par la Révolution pour le meilleur et pour le pire, peut sembler un paradoxe, souligné par Philip Mansel dans son *Louis XVIII* : destiné à une obscure carrière militaire, ce fidèle serviteur de la monarchie, page de Louis XV puis garde du corps de Louis XVI, qui l'a chargé d'arrêter le cardinal de Rohan lors de l'affaire du collier de la reine, « a atteint, grâce à la Révolution, des positions dont il n'aurait pu rêver avant 1789 ». Lorsque le roi a convoqué les États généraux, le marquis de Bonnay n'était pas initialement destiné à y jouer le moindre rôle, n'ayant été désigné qu'en qualité de suppléant d'un député de la noblesse du Nivernais, le comte de Damas d'Anlezy. Ce dernier ayant choisi de démissionner afin de protester contre le vote par tête, il a pu siéger dès le 21 juil- let 1789, une semaine après la prise de la Bastille. L'officier mondain et séducteur s'est subitement métamorphosé en un animal politique redoutable doublé d'un précurseur du droit parlementaire.

1. Directeur des services de l'Assemblée nationale, professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris. Il vient de publier *Le marquis de Bonnay, le père oublié de la Déclaration des droits de l'homme*, Passés/composés, 2022.



Monsieur le Marquis de Bonnay, député du Nivernois

Paris, musée Carnavalet, site internet

Son premier coup d'éclat est intervenu dès le 18 août. L'Assemblée, paralysée par les querelles d'égo entre Sieyès, La Fayette, Mirabeau et quelques autres, s'appêtait à renoncer à faire précéder la Constitution d'une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La tentative de synthèse élaborée par Mirabeau et le comité des cinq venait d'être taillée en pièces sur tous les bancs. C'est alors que Bonnay monta à la tribune et prit la parole pour sortir le débat de l'enlissement, en commençant son intervention par un retentissant : « Messieurs, nous avons promis une déclaration à la France ! » Il défendit et fit adopter une motion de procédure visant à faire voter l'Assemblée à bulletin secret pour départager les vingt-sept projets proposés par ses membres. Puis, avec le texte arrivé en tête,

celui du 6^e bureau, qui avait l'avantage d'être anonyme, il demanda un examen article par article, afin de l'amender, de l'améliorer et ainsi d'aboutir à la version finale. Profondément vexé, Mirabeau, qui, depuis le début des États généraux, cherchait une revanche à son statut de déclassé, élu par le tiers état à défaut de l'avoir été par son ordre, tenta énergiquement de s'opposer à la motion de Bonnay, au risque d'enterrer définitivement la Déclaration des droits de l'homme. Le raisonnement qu'il mit en avant était que « de toutes les choses humaines, il n'y en a qu'une où le despotisme soit non seulement bon mais nécessaire, c'est la rédaction ! » Bonnay a tenu bon, sa double motion a été approuvée, sa méthode de travail ouverte et démocratique basée sur le droit d'amendement fut suivie à la lettre, et grâce à lui la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a pu être adoptée en un temps record. Elle demeure le legs le plus durable et substantiel de la période révolutionnaire. Elle fait partie intégrante de notre Constitution depuis 1971 et a inspiré plusieurs textes similaires en Europe et en Amérique latine, sans oublier la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.

Cette procédure de discussion des textes n'était pas prévue par le Règlement intérieur de l'Assemblée constituante, qui souffrait de ne pas contenir de véritables règles délibératives. Dans la France de 1789, sans aucune tradition parlementaire, elle constituait un précédent. Bonnay n'en est pas resté là. Il a tenu à marquer de son empreinte plusieurs des dix-sept articles de la Déclaration. Au nom de la lutte contre l'absolutisme, et condamnant l'arbitraire des arrestations et des lettres de cachets, il a été l'auteur des articles 7, 8 et 9 sur la non-rétroactivité des lois pénales, la proportionnalité des délits et des peines et la présomption d'innocence. Et c'est à son initiative que l'Assemblée nationale a introduit l'article 10 garantissant la liberté d'opinion, y compris en matière religieuse.

Ce sont ses années de jeunesse qui ont amené le marquis de Bonnay à comprendre les événements et à vouloir y prendre part. Il a été profondément marqué par son expérience de la vie à Versailles, à la cour de Louis XV, entre 1765 et 1774. Le roi, usé et neurasthénique, n'était plus le « bien aimé » depuis longtemps. Se souvenant de cette période de son existence, Bonnay dressa en janvier 1790 un constat impitoyable et sans appel : « J'ai été indigné de la fin du règne de Louis XV. J'ai été révolté des abus, du despotisme, de la dépravation, de l'insolence, de la manière dont on se jouait de la fortune publique et du bonheur des peuples. »

Ce jugement très négatif a probablement été influencé par les principes que les Oratoriens lui avaient enseignés au collège de Juilly, fréquenté par Montesquieu quelques décennies plus tôt. Le père Mandar, son professeur de philosophie, était un intime de Jean-Jacques Rousseau, qui a évoqué leurs échanges

Joseph Imbart de la Tour (1859-1934)

par

Hubert ADENOT¹

Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit, le Comte Joseph Imbart de la Tour, effectue ses études secondaires à l'Institution Saint-Cyr de Nevers, et ses études de droit à l'université catholique de Paris.

Ses origines²

Il est né le 22 juillet 1859 à Nevers, dans une maison familiale indivise entre sa mère et ses deux sœurs. Son père François Gustave, Comte Imbart de la Tour, né à Luzy, le 4 novembre 1830, décédé en 1862 à l'âge de 32 ans, était avocat et juge suppléant au tribunal de Nevers. Sa mère Alexandrine Antoinette Amandine Le Rasle, était née à Nevers le 5 mai 1837, décédée à Chevret, commune de Saint-Ouen-sur-Loire, le 15 février 1921. Elle avait deux sœurs : Camille Cécile Le Rasle (1830-1878) épouse de François de Borne de Grandpré (1817-1879), et Félicie Le Rasle (1831-1915) épouse de Charles Cheminade (1819-1864). Seule la branche de Cécile a une descendance (de Borne de Grandpré et Adenot). Il n'y a pas de descendance de Félicie (Cheminade et Col), ni d'Alexandrine (Joseph était fils unique et n'a pas eu d'enfant).

Par jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Nevers, le 6 novembre 1893, son acte de naissance a été rectifié : le nom patronymique Imbart de la Tour est substitué à celui de Imbart Latour, donné à tort au père de l'enfant nouveau né. Pendant la Révolution française de nombreuses familles dont les noms avaient des particules les ont abandonnées. Par la suite certaines les ont retrouvées aux termes d'un jugement rendu dans ce sens. D'autres ne les ont pas relevées.

1. Notaire honoraire. Sauf indication contraire, les photographies et documents publiés proviennent des archives familiales.

2. Source : Pierre Imbart Latour, avec son aimable autorisation.

Il se marie le 28 mars 1894 à la mairie du 6^e arrondissement de Paris, avec Marie Jeanne Yvonne du Perrier de Larsan, née à Bordeaux, le 21 janvier 1874, fille de Henri Jean-Louis du Perrier de Larsan (1844-1908) et de Marie-Louise Charlotte Madeleine de Carbonnier de Marzac (1852-1928). Son mariage religieux a été célébré le 3 avril 1894, à Castillonès, dans le Lot et Garonne, département d'origine de sa femme, et la réception dans la propriété familiale, au château de Castillonès. Le Comte Henri Jean-Louis du Périer de Larsan, son père, était député de la Gironde.

Préalablement à leur union ils ont établi un contrat de mariage, suivant acte reçu par Maître Georges Bertrand, notaire à Paris, le 21 mars 1894. La signature a lieu à Paris, 144 rue de Rennes, au domicile du Comte et de la Comtesse du Périer de Larsan, parents de la future mariée, en présence pour le futur marié, d'Alexandrine Imbart de La Tour, sa mère, d'Emmanuel Cheminade, avocat à



Joseph et son épouse Yvonne durant l'été 1894 (année de leur mariage), entourent Alexandrine Le Rasle (veuve de Gustave Imbart de la Tour)

Nevers et Georges Imbart de la Tour, ténor lyrique, ses cousins ; et pour la future mariée, de la marquise de Carbonnier de Marzac, son aïeule, et d'Alain du Périer de Larsan, son frère.

Il fait apport de sa bibliothèque, ses armes, ses liquidités financières ; de divers bois, terrains, forêts, maisons, domaines pour une superficie de 618 ha 49 a 86 ca, provenant de sa famille, sans compter environ 78 ha 30 a, acquis à divers propriétaires ; au passif de la rente à titre de charges successorales au profit de sa mère. Son épouse apporte ses vêtements, linges, dentelles, ainsi que ses liquidités financières (150.000,00 francs).

Ses études de droit à l'Institut catholique de Paris

Brillant élève, il obtient en 1879, en première année, la 2^e mention en droit romain, et en année de licence également une 2^e mention en droit civil. Tous les ans, l'Institut catholique de Paris organisait, pour chaque année de licence et dans plusieurs matières, des concours auxquels les étudiants s'inscrivaient en fonction de leur choix et de leur préférence.

Joseph Imbart Latour s'est inscrit en première année en droit romain dont le sujet était « la condition de l'impubère et celle du mineur de vingt-cinq ans³ » et en dernière année en droit civil : « De la cession de créance ».

Pour le sujet de droit romain, son professeur a rédigé l'appréciation suivante⁴ :

« M. Imbart Latour, qui cite aussi fort librement, a mis en tête de sa copie : *labor improbus omnia vincit* (le travail vainc tout). Il n'aurait pas eu besoin de grands efforts pour apprendre à grouper ses idées dans un meilleur ordre. D'ailleurs son étude offre des parties brillantes. Le double rôle du tuteur, selon qu'il procède par voie d'*autoritas* ou par voie de *negotiorum gestio*, est exposé par lui mieux que par aucun autre. Si le travail du candidat s'était partout soutenu à cette hauteur, la détermination des rangs en aurait été modifiée à son profit. »

Pour celui d'année de licence⁵ :

« M. Imbart Latour divise bien son sujet, connaît sa matière et la traite en jurisconsulte. Toutefois nous l'avons trouvé peu explicite sur la garantie due par le cédant, et nous avons constaté que, pour le concours des saisissants et du cessionnaire, il se contente d'énumérer les systèmes sans les discuter. On dirait qu'il s'est laissé surprendre par le temps. »

Pour le doctorat⁶, le sujet est déterminé à l'avance et doit être traité avec les développements que comportent la médiation personnelle et l'étude des auteurs. Le sujet retenu portait sur les personnes morales, avec analyse de la personne morale d'après le droit romain, l'ancien droit français et le droit actuel, sans

3. Précision : à l'époque, la majorité était fixée à 25 ans pour les hommes et 21 ans pour les femmes.

4. Gallica-Bnf : compte rendu assemblée solennelles institut catholique, 1878/1879.

5. *Ibid.*, 1879/1880 et 1880/1881.

6. *Ibid.*, 1883/1884.

Pierre Malardier, une vie pour la République (deuxième partie : 1864-1894)

par

Michaël BOUDARD¹

Instituteur avant 1848, élu représentant du peuple en 1849, Pierre Malardier fut contraint à l'exil après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851, contre lequel il a tenté de s'opposer à Paris. Installé à Genève durant dix années comme professeur, Pierre Malardier quitte cette ville en 1863 pour regagner la France². Et, si des zones d'ombre persistent pour la première partie de sa vie, d'autres surgissent également pour cette période qui voit Malardier revenir définitivement dans la Nièvre et y mourir.

Opposant à l'Empire, à Paris et dans la Nièvre (1864-1870)

À son retour en France, Pierre Malardier réside à Paris, au 90 rue Saint-Louis (4^e arrondissement). Très vite, il reprend contact avec ses amis, qui ont pu échapper à la proscription ou qui en sont revenus avant lui. Ainsi, en mars 1864, on le retrouve, avec notamment son ami nivernais Alexandre Rouet, ancien représentant du peuple, comme membre d'un comité constitué pour appuyer la candidature de François-Désiré Bancel, lui aussi ancien représentant, exilé à Bruxelles, pour une élection législative partielle dans la cinquième circonscription de Paris³. Professeur à Paris, Pierre Malardier dispense son savoir auprès de familles qui s'attachent ses services : c'est à ce moment-là qu'il devient le précepteur des enfants de Maurice Landauer, un banquier originaire de Vienne (Autriche).

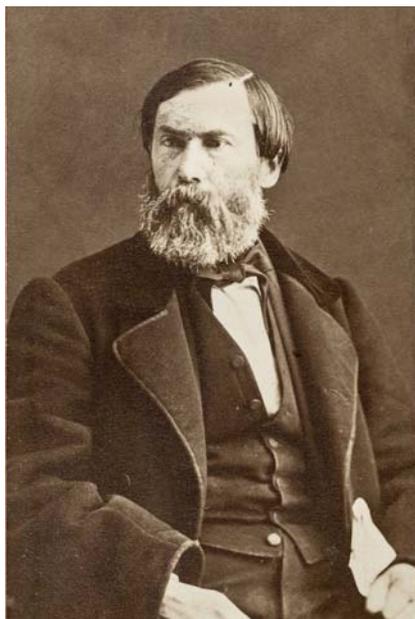
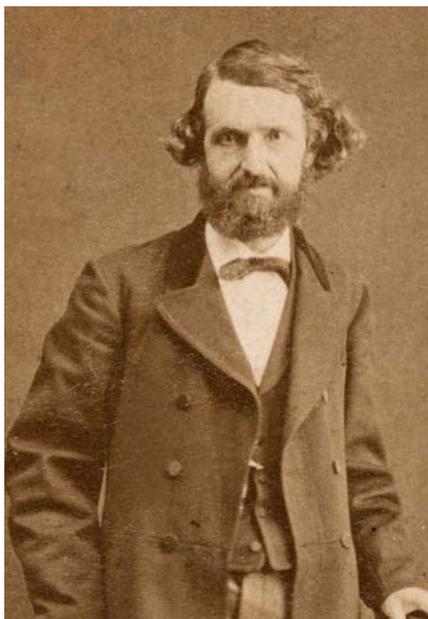
1. Chargé d'études documentaires aux Archives départementales de la Nièvre. Nous renouvelons nos remerciements à toutes les personnes qui nous ont apporté leur concours lors des recherches menées dans divers lieux d'archives.

2. Voir la première partie de cette biographie parue en 2022 dans le tome 91 des *Mémoires de la Société académique du Nivernais*.

3. Site Retronews, journal *Le Temps* du 11 mars 1864. Finalement, François-Désiré Bancel ne se présentera pas à l'élection.

L'année 1867 est marquée par divers événements qui remettent en lumière Pierre Malardier. Tout d'abord, en avril, il publie chez un éditeur parisien *Aux ouvriers. La Coopération et la Politique* dans lequel il proclame qu'on ne peut réformer la société et changer radicalement le sort des classes pauvres en dehors de la politique. Divers journaux d'opposition signalent la sortie de cette brochure et Malardier en parle dans une lettre à son ami Martin Nadaud pour signaler qu'elle « n'a pas eu un grand succès en librairie »⁴.

Ensuite, il est l'un des signataires pour la tenue d'un Congrès international de la paix prévu en septembre à Genève. Celui-ci se veut une réaction au conflit récent entre la France et la Prusse qui aurait pu déboucher sur une guerre. Pour Malardier, « pendant que l'absolutisme religieux tient une espèce de concile à Rome⁵, n'est-il pas nécessaire et opportun que la Démocratie Européenne tienne ses assises dans une ville libre, Genève ? Que, par la parole écrite, par les livres, brochures, journaux, manifestes ou autres moyens, on agisse sur l'opinion publique afin de l'entraîner dans les voies de la liberté. Voilà en peu de mots le but du Congrès international, du moins dans l'idée de ceux qui en ont provoqué la réunion : et je suis l'un de ceux-là »⁶.



Pierre Malardier et Ferdinand Gambon, photographiés par Émile Robert
Paris, musée Carnavalet, site internet, n° PH53041 et n° PH50902

4. Arch. dép. Creuse, 11 J 1 : fonds Martin Nadaud, lettre du 20 juillet 1867.

5. C'est en effet le 26 juin 1867 que le pape Pie IX annonce sa volonté de réunir un concile œcuménique (qui ne se tiendra qu'à partir de décembre 1869).

6. Arch. dép. Creuse, 11 J 1 : fonds Martin Nadaud, lettre du 27 juin 1867. Malardier lui demande s'il veut, à son tour, appuyer ce Congrès.

En août, alors que des élections cantonales se déroulent dans la Nièvre, Malardier, qui n'a pas posé sa candidature, recueille 45 voix dans le canton de Cosne, aux côtés de deux autres opposants à l'Empire, Ferdinand Gambon et Armand Fournier, qui eux obtiennent un nombre important de suffrages au premier et second tour. L'apparition de son nom est une surprise, Malardier ne s'étant pas rendu dans son département natal depuis son retour. Mais, il côtoie deux hommes bien connus des autorités : Ferdinand Gambon, ancien élu de 1848 et 1849 ainsi qu'Armand Fournier, condamné à la suite du coup d'État de 1851, fidèle lieutenant de Gambon. Est-ce à dire que des liens avec ce dernier ont repris ? On peut le supposer car, en décembre 1867, Malardier est l'un des signataires d'une « adresse des démocrates français à leurs frères d'Irlande et d'Angleterre » initiée par Félix Pyat et où on retrouve notamment Gambon et un certain Robert, « artiste »⁷. C'est aussi à cette époque que Malardier et Gambon prennent la pose pour le photographe Émile Robert, ancien proscrit nivernais de 1851. Est-ce lui l'« artiste » ou son frère Adolphe Robert, lui aussi proscrit de 1851, et dont on reparlera ci-après ?⁸

En 1868, Malardier reprend contact avec sa terre natale en étant l'objet d'une surveillance poussée de la part des autorités⁹. Le 14 avril, « le sieur Malardier se trouvait à Cosne où on ne l'avait pas vu depuis plus de 15 ans. Il était descendu chez un sieur Blanc, cordonnier, ami de M. Gambon. La présence de Malardier à Cosne coïncidait avec celle de Gambon et cela a fait dire que cette rencontre avait pour but les prochaines élections. D'après les renseignements recueillis, Malardier habiterait Paris où il serait professeur »¹⁰. Quelques jours plus tard, Malardier est à Clamecy. Dans une lettre publiée peu après, il dénonce ce qu'il a subi : « On peut, en France, en 1868, sous le régime du suffrage universel, quand le peuple français est souverain et que toutes les têtes sans exception [soulignée par lui] doivent s'incliner devant lui, on peut, dis-je, au mépris de la liberté individuelle audacieusement violée, traquer, le jour et la nuit, comme une bête fauve, comme un malfaiteur, un citoyen paisible et honnête. »¹¹

Pour les élections législatives de mai 1869, après le refus de Ferdinand Gambon de se présenter dans la circonscription de Cosne, Pierre Malardier est désigné pour être le candidat d'opposition face au député sortant, le baron Pierre de Bourgoing. Cette campagne électorale est âpre car l'ensemble de l'administration

7. Site Retronews, journal *Le Phare de la Loire* du 12 janvier 1868.

8. Des notices biographiques de ces deux frères sont disponibles sur le site maitron.fr.

9. Arch. dép. Nièvre, 4 Q 2 T/405 et 3 E 53/450. Pierre Malardier aurait pu revenir dans la Nièvre en 1865 et 1866 lors de règlements de successions familiales. Mais, il ne l'a pas fait, préférant se faire représenter à chaque fois par un mandataire, Blaise Guyard, adjoint au maire et propriétaire à Quarré-les-Tombes (Yonne).

10. Arch. dép. Nièvre, M 1615 : rapport de police extrait de la feuille de tournée dans les communes du canton de Cosne en mars-avril 1868.

11. Médiathèque Jean-Jaurès de Nevers (MJJN) 2N256 Ms128/069.

Gaston Durand (1892-1914)

Casa Uhler, Tegucigalpa, Republica de Honduras

via New-York y Nueva Orleans

(décembre 1909 - juillet 1913)

par

Élisabeth FRANC¹

Lorsque Gaston Durand naît à Nevers route de Marzy, le 31 mars 1892, son père Claude Durand âgé de 39 ans est receveur d'octroi avenue Maréchal Juin. Il réside 15 rue de Parigny depuis 1897. Élève à l'école mutuelle de la Barre, il obtient le certificat d'études primaires en 1903. Son frère Jean, instituteur, accueille dans la capitale un cadet qu'il découvre curieux, volontaire, ambitieux pour son avenir professionnel. Pablo Uhler à la tête d'une entreprise d'importation-exportation à Paris et dans la capitale du Honduras, en relation avec Jean Durand, prend à son service l'adolescent Gaston.

Paris-Orsay-Tegucigalpa (11 novembre 1909-10 décembre 1909)

Le départ de Saint Nazaire

Gaston Durand âgé de 17 ans et sept mois fait ses adieux à ses parents, à son frère Jean en gare d'Orsay (inaugurée le 14 juillet 1900) à 9 h 11 du soir, le 10 novembre 1909. Il arrive à Saint-Nazaire à 7 h 50 le jeudi 11 novembre 1909. Il rédige à l'attention de ses parents une carte postale représentant *La Normandie*, paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique, sur lequel il s'embarque le même jour avec « un jeune allemand qui va au Salvador et un vieux français qui va à Colon qu'il habite depuis 30 ans ... à trois heures nous partons, la mer est très belle ».

Gaston Durand rédigera de longues lettres à la remarquable rédaction, à l'attention de ses parents neversois et de son frère parisien, gardées pieusement

1. Professeur d'histoire.



Gaston Durand adolescent

Photo du studio M. Haninetti, Paris, *Coll. part.*

par sa famille, puis conservées aux Archives de la Nièvre². Sept lettres en 1909, trente-huit lettres en 1910, vingt-cinq lettres, en 1911, vingt-trois lettres en 1912, quinze lettres avant le départ au mois de juillet 1913 constituent le journal d'un très jeune homme.

L'exilé volontaire reçoit les lettres familiales enregistrées en France environ vingt-cinq jours plus tard et son courrier posté le jeudi à 3 heures à Tegucigalpa, par exemple un 7 mars 1912, quitte le Honduras à Puerto Cortès sur le Pacifique, transite par La Nouvelle-Orléans le 18 mars puis à New-York, et arrive à Paris le 30 mars 1912.

Saint-Nazaire - Tegucigalpa

La Normandie entre tout de suite dans la trajectoire des dépressions hivernales de l'Atlantique Nord, sur une mer de plus en plus agitée ; le 15 novembre « les vagues montent sur le pont, l'une d'elle entre dans ma cabine ... Dans les 24 heures, nous avons fait 294 km/2 km à l'heure » (18 novembre).

Gaston découvre la chaleur lors des escales antillaises, il profite des arrêts

2. Ces documents, reçus par Madame Anne-Marie Chagny alors directrice des Archives, ainsi que les photographies et cartes postales, constituent le fonds Jean Gaston Durand, cote 1 J 197. Les lettres ont été scrupuleusement transcrites.

à Pointe-à-Pitre le 21 novembre, à Basse-Terre le 22 novembre, à Fort-de-France le 23 novembre, pour visiter ces villes, pour les décrire, confier à ses parents « je suis très content de mon voyage qui est très intéressant, je m'ennuie pas une minute ... je suis allé au marché [de Fort de France] acheter des bananes exquises, des ananas, des oranges ». Il a vu pendant la traversée de jour de Pointe-à-Pitre à Basse-Terre « la Guadeloupe dans toute sa splendeur, c'est un pays vraiment magnifique ».

Il débarque à l'entrée du futur canal de Panama, à Colon, « transformée depuis que les Américains habitent l'isthme ... où presque tous les établissements sont américains ... où tout est horriblement cher »(29 novembre). Il lui faut attendre quatre jours à Panama le *Pennsylvania*, bateau américain lui offrant « un grand contraste comme confort avec *La Normandie*, la nourriture est très différente » (8 décembre). Après avoir longé la côte pacifique de l'isthme, Gaston met pied à terre le jeudi 9 décembre 1909 à « 3h et demi » à Amapala, le port du Honduras situé dans une île proche du littoral. Le lendemain, la Maison Uhler de Paris reçoit un télégramme « Durand ici ».

La première des nombreuses longues lettres de Gaston à ses parents est écrite dès le 16 décembre 1909 (« quand ma lettre arrivera, la nouvelle année sera déjà commencée, malgré tout, je la charge de vous porter tous mes vœux de bonheur et de bonne santé »), elle fait connaître sa montée à Tegucigalpa en deux jours, à dos de mule en compagnie d'un employé de la maison Uhler et d'un indien, mentionne son heure d'arrivée le 14 décembre à 6 heures « mon voyage est fini », les premiers moments le soir de son arrivée : sa présentation immédiate à M. Klamers, chef de la maison Uhler, « ce monsieur ne parle qu'allemand, espagnol et anglais » ; la découverte de sa chambre du premier soir, chambre de M. Uhler avec l'électricité ; le repas offert par M. Klamers. À sa pension, il est présenté à « cinq messieurs avec lesquels nous formons une table » dont le consul américain qui lui « offre de lui apprendre l'anglais en échange du français ».

Les premières impressions

« Tegucigalpa paraît triste et sans amusement dans le genre de Decize. Il y a un petit jardin surnommé parc avec la statue d'un général du pays. Les gens marchent en grande partie pieds nus, les soldats sont lamentables, sales et pieds nus, le palais présidentiel ressemble à la mairie de Nevers mais en plus mal, une seule maison bien le consulat des États-Unis et la maison Uhler. » Deux mois plus tard (3 février) Tegucigalpa lui apparaît encore bien triste, « maintenant que je suis complètement installé et que je regarde autour de moi, je m'aperçois que Tegucigalpa n'a aucun charme, mais aucun : c'est le trou dans toute sa splendeur et Nevers est à côté une ville magnifique. Je n'ai que l'après-midi du dimanche de libre, mais je ne m'en plains pas : je ne m'ennuie jamais tant que cet après-midi là. »

La ville est la capitale du Honduras depuis 1880. La ville coloniale espagnole avec

Le général Eugène Lenfant et l'exploration des grands fleuves africains

par

Pierre Volut¹



Eugène Lenfant

Le *Journal de la Nièvre* du 13 avril 1904 annonce l'arrivée à Paris du capitaine Lenfant et du maréchal des logis Lahure, de retour de la mission Niger-Bénoué-Tchad. Ils avaient été accueillis à Calais par Henri Cordier, président de la Société de Géographie, M. le baron Hulot, secrétaire de la même société, Mme Lenfant, épouse du capitaine, et Mme Lahure, mère du maréchal des logis. Une

1. Pierre Volut, né à Decize, professeur retraité, docteur ès-lettres. Toutes les photographies de cet article proviennent des ouvrages d'Eugène Lenfant.

réception est organisée à Paris par une délégation du ministère des colonies (le ministre est alors Gaston Doumergue) et par l'association des Nivernais de Paris. Cet article retrace l'expédition et se conclut ainsi : « Notre compatriote le capitaine Lenfant a tout à fait raison d'être fier de la réussite de sa mission ; la France, elle, est fière d'avoir des explorateurs héroïques et opiniâtres qui travaillent à grandir le bon renom de notre pays, à augmenter son influence dans les contrées les plus lointaines, et à lui permettre une expansion pacifique et fructueuse. »

Dans le *Journal de la Nièvre* du 18 mai 1904, on peut lire un second article intitulé : *Hommes et choses du Nivernais, Le Capitaine Lenfant*. Cet article a été rédigé par Auguste Dalligny, fondateur de l'Aiguillon (l'association des Morvandiaux et Nivernais de Paris).

Les débuts

Eugène Armand Lenfant n'était pas Nivernais de naissance, mais d'adoption. Il est né à Melun le 11 avril 1865. Son père, Armand Irénée Lenfant, né à Neufchâteau (Seine-Maritime) le 6 juillet 1834, a été entrepreneur en menuiserie à Paris. Sa mère, Louise Mollet, est née en 1840 à Melun. Les parents se séparent ; le père émigre aux États-Unis, où il se remarie. Eugène Lenfant est placé dans la Nièvre, à Grenois, près de Tannay. Il y passe une grande partie de son enfance. Il effectue ses études à Paris, au collège Rollin et au lycée Condorcet. Après un échec au concours de Polytechnique, il devance l'appel en octobre 1886.

Eugène Lenfant est affecté à un régiment d'artillerie. Il réussit le concours de Polytechnique le 1^{er} octobre 1888. Il choisit l'artillerie de marine. Il suit une formation à l'École militaire d'application de Fontainebleau.

Eugène Lenfant épouse, le 7 février 1891, Alice Pauline Marie Garelly, née à Paris en 1872. Son père est d'origine américaine. Elle apporte à son époux une dot appréciable. Le ménage s'installe à Fontainebleau, où naît leur fille aînée Edmée. Ils auront quatre autres enfants. Le 1^{er} octobre 1892, le lieutenant Lenfant est chargé de cours à l'école de sous-officiers d'artillerie et de génie de Versailles. Ses cours des années 1892-1893 ont été publiés en six volumes (algèbre, arithmétique, trigonométrie, topographie, construction de courbes).

L'Indochine

Le lieutenant Lenfant est ensuite affecté en Indochine, au premier régiment d'artillerie de marine. Dans les colonies, le service des travaux militaires est confié à l'artillerie de marine : construction de postes, de routes, de ponts. Le lieutenant Lenfant fait venir sa femme et sa fille à Hué, mais elles ne supportent pas le climat et repartent à la fin de l'année 1894. Eugène Lenfant réside ensuite au Tonkin jusqu'en juin 1895. Son séjour en Indochine lui vaut de recevoir la décoration du Dragon d'Annam. Ses notes sont excellentes : « Très intelligent, très capable, excellent cavalier, apte à tous les services du personnel et du matériel. » De retour en France, il passe quelques mois à Toulon, puis deux ans à

Garchy : un laboratoire du Centre National de la Recherche Scientifique dans la campagne nivernaise

par

Alain JOLIVET¹

Il n'est pas fréquent d'engager sa vie active au sein d'une structure encore à l'état de projet, celui-ci fut-il prometteur. Il l'est encore moins d'y accomplir toute sa carrière et de voir coïncider son propre départ avec la fermeture définitive de l'établissement où s'est déroulé en totalité ce parcours. De telles circonstances m'ont conduit à travailler ainsi plus de quarante ans, depuis 1960 jusqu'en 2001, au Centre de Recherches Géophysiques (CRG) de Garchy, dans la Nièvre. Cette longue période vécue dans ce laboratoire appartenant au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), me permet d'évoquer ici quelques souvenirs personnels mais sans prétendre retracer son histoire ni faire l'inventaire de ses nombreuses activités. C'est aussi l'occasion de rendre hommage à son premier directeur, le professeur Louis Cagniard, ainsi qu'à tous les chercheurs et personnels qui ont fait vivre ce laboratoire tombé à présent dans l'oubli.

Le Centre d'Études Géophysiques - nom qu'il portait à sa création, - était orienté surtout vers le monde universitaire parisien d'où furent issus presque tous ses directeurs successifs. L'établissement n'entretenait alors que des rapports administratifs avec le département de la Nièvre tourné vers d'autres activités bien différentes. Il faut rappeler qu'au temps des débuts de ce laboratoire, aucun autre organisme relevant de l'enseignement supérieur n'existait encore dans notre département. Très peu de Nivernais s'intéressaient donc à la géophysique et la plupart d'entre eux ignoraient même la présence de ce Centre tout près de chez eux. Alors, aujourd'hui, plus de vingt ans après sa fermeture définitive et l'abandon total de ses locaux, combien d'entre nous se souviennent encore de sa présence, de ses activités et de son rayonnement ?

1. Ingénieur de recherches au CNRS.



Vue aérienne du Centre de Recherches Géophysiques

Une implantation isolée à dessein en zone rurale, loin des parasites d'origine industrielle liés à l'urbanisme

La géophysique se définit simplement comme une science qui étudie les propriétés du globe terrestre considérées sous l'angle de la physique. On distingue la géophysique externe qui s'intéresse aux différentes couches de l'atmosphère, voire aux planètes, et la géophysique interne qui étudie la nature et le comportement de la Terre à toutes les profondeurs. La géophysique interne partage des méthodes d'investigation du sous-sol avec la géophysique appliquée à laquelle le CRG a consacré presque toute son activité. Parmi les disciplines qui firent l'objet de recherches à Garchy, figuraient notamment la sismologie, la gravimétrie, la mesure des variations du champ magnétique de la terre et celles des courants telluriques induits dans l'épaisseur de la croûte terrestre. La géothermie, comme application de ces méthodes, s'ajouta plus tard à cette liste des domaines abordés. L'ionosphère, cette couche supérieure de notre atmosphère, faisait aussi l'objet de recherches. Enfin, de nombreuses méthodes d'investigation des couches supérieures du sous-sol, à différentes profondeurs, furent expérimentées et développées. La pratique de toutes ces disciplines implique l'obligation de mesurer des signaux électriques de très faible amplitude avec des capteurs dotés d'une extrême sensibilité. De nombreuses sources de parasites peuvent donc contrarier leurs enregistrements. Cette exigence de très grand calme vis-à-vis des perturbations électromagnétiques notamment, détermina le choix de Garchy, petit village situé à 10 km à l'est de Pouilly-sur-Loire, site lui-même renommé pour sa gastronomie et ses bons vins ! Disposé à cheval sur la ligne qui sépare les communes de Garchy et de Sully-la-Tour, le domaine du CRG s'étendait sur une surface de cent hectares environ composés de champs et de

surfaces boisées. Comparé à d'autres lieux avec lesquels il fut en concurrence, celui-ci présentait les avantages suivants :

- Situation géographique centrale, éloignée de la mer (source de bruit sismique)
- Socle rocheux proche de la surface (bonne transmission des ondes sismiques)
- Absence d'activité industrielle dans la région (à l'origine de nombreux parasites)
- Éloignement des grandes voies de circulation (autoroutes, lignes SNCF électrifiées)
- Proximité avec Paris (deux heures de train entre Cosne-sur-Loire et la gare de Lyon)
- Réseau électrique enterré autour du site (résultat d'un accord négocié avec EDF)
- Coût modeste des terres agricoles (pauvres et peu onéreuses à cet endroit)

Implanté à 3 km du village, le site de Garchy fut donc retenu pour l'ensemble de ces raisons.

Le Centre d'Études Géophysiques, laboratoire propre du CNRS, fut créé initialement en 1954, mais son activité principale se tenait alors à Paris. Elle ne put commencer à Garchy qu'à partir de 1959, lorsque débutèrent les travaux de construction des bâtiments sur le site. Les premiers logements destinés aux futurs personnels d'encadrement précédèrent les locaux techniques achevés plus tard. Au mois de juillet 1960, un laboratoire/atelier de fortune occupait encore l'une des quatre villas existantes tandis qu'une autre servait de réfectoire aux premiers arrivants. Six corps de bâtiments importants furent édifiés au cours de cette année-là et durant les suivantes :

- Les cinq ailes du laboratoire proprement dit
- L'atelier de mécanique prolongé par d'autres locaux techniques
- La conciergerie avec son logement
- Le magasin et le garage attenant
- Le restaurant et la résidence-hôtel pour les étudiants et les visiteurs
- La station ionosphérique

Contrastant avec les villas peu originales alignées dans leurs jardins au bord de la route reliant La Charité-sur-Loire à Donzy, l'architecture des autres constructions fut beaucoup plus soignée. L'utilisation de la pierre provenant de l'importante carrière voisine de Champcelée, à Sully-la-Tour, facilitait son intégration parfaite dans le paysage rural de la région.

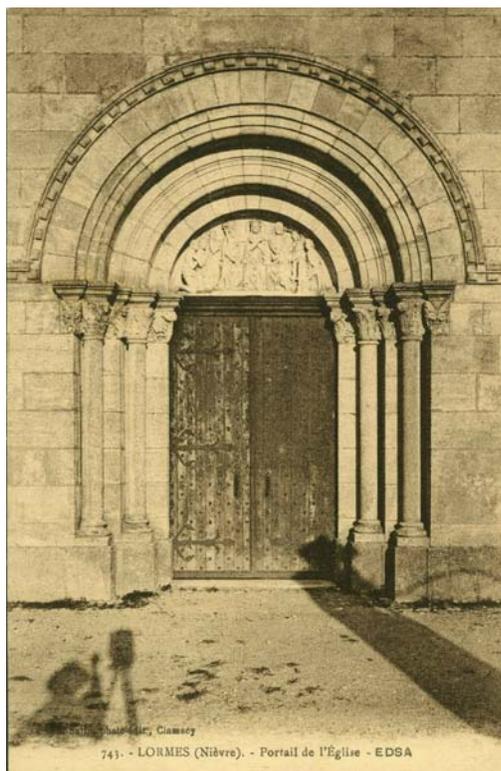
Deux grandes structures verticales, visibles de loin, attiraient davantage les regards. L'antenne-pylône du sondeur ionosphérique et la tour dénommée « Rocard », du nom du professeur Yves Rocard, ancien directeur du Laboratoire de physique de l'École Normale Supérieure (et père de l'homme politique Michel

En guise d'au revoir, je vous adresse ces quelques cartes...

**Enrichissement du fonds de cartes postales des Archives
départementales de la Nièvre (2014-2021)**

par

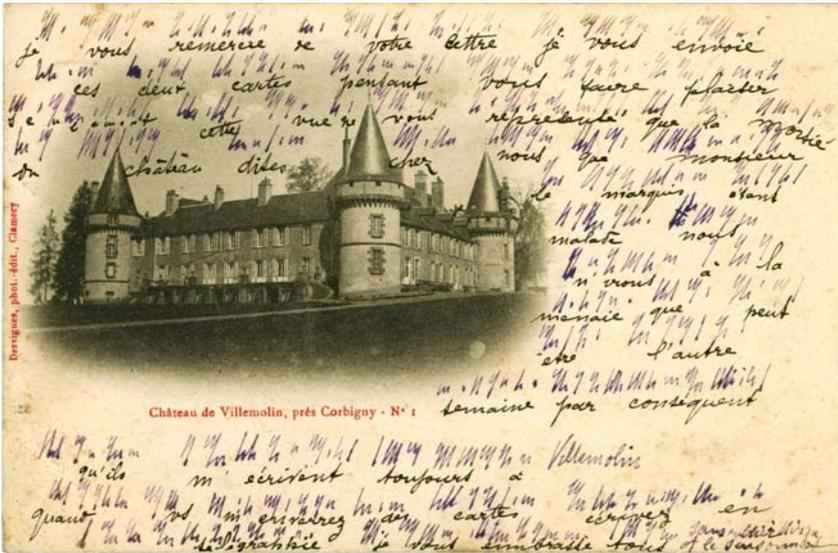
Jean Marie LINSOLAS¹



L'ombre de deux photographes se dessine sur le seuil de l'église de Lormes

L'un des deux doit être Édouard Satin qui commercialisa ses cartes postales
sous la marque EDSA, *Arch. dép. Nièvre, 19 Fi 082*

1. Directeur des Archives départementales de la Nièvre (2014-2022) puis de l'Allier, depuis 2022.



Chateau de Villemolin, près Corbigny

Carte postale dont le texte a été rédigé en sténographie par l'expéditeur et transcrit par le destinataire, Arch. dép. Nièvre, 19 Fi 074

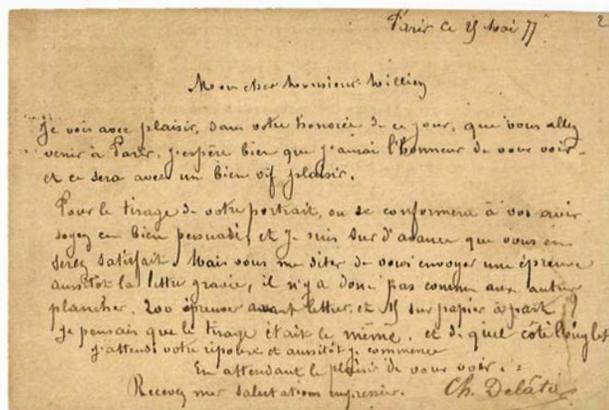
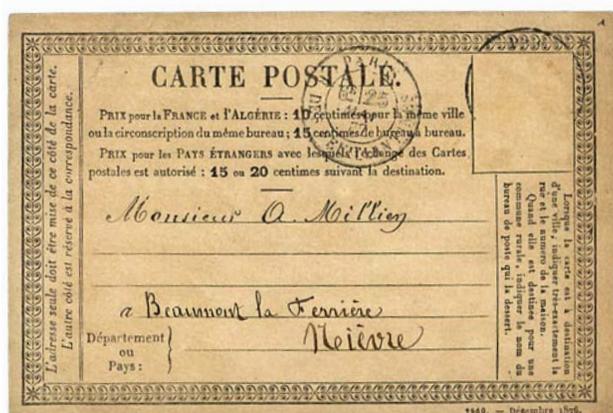
Arrivé à Nevers en juillet 2014 pour prendre la direction des Archives départementales de la Nièvre, j'ai découvert les fonds des archives départementales, sous la conduite bienveillante de mes nouveaux collègues et j'ai rejoint la Société académique du Nivernais, sur la proposition de sa présidente. Ayant précédemment longtemps étudié la photographie ancienne au sein des archives du ministère de la Défense, c'est évidemment avec autant de curiosité que d'intérêt que j'ai regardé toutes les sources iconographiques locales. De fait, les services d'archives, tout comme beaucoup de sociétés savantes, depuis l'invention de la photographie, ont collecté des images, la plupart du temps des images documentaires, à la suite des collections de gravures plus anciennes. Au fil des années, un corpus s'est constitué : les monuments, les personnages célèbres, les événements, enrichi grâce à de généreux donateurs ou à des achats de collections.

Je vais restreindre mon propos à la seule carte postale et non à la photographie en général. Au travers de quelques exemples significatifs, je vais tenter de vous faire partager l'étonnement que peut procurer l'étude des cartes postales, du point de vue de l'archiviste. Prenant mon poste, j'ai découvert une collection très classique, composée de plusieurs milliers de pièces, estimée à 7000 pièces, principalement des cartes anciennes, entre 1900 et la Seconde Guerre mondiale, les sujets étant en règle générale des vues de monuments, des églises, des mairies ou des vues de villages².

2. Ce fonds était principalement composé de la collection de cartes postales réunie par le photographe neversois Édouard Bélice (1879-1960) et donné par sa fille aux Archives départementales.

Le travail d'inventaire, de numérisation, puis de mise en ligne sur le site internet³ a permis de valoriser la collection, d'en connaître les points forts mais également de déceler les lacunes et d'essayer d'y remédier. À titre d'exemple, nous avons cherché à compléter la collection de vues de monuments aux morts, centenaire oblige, et à acquérir le plus possible de vues intérieures d'églises, ces monuments ayant parfois beaucoup évolué au cours des années et étant souvent inaccessibles au public. Au moment de quitter la Nièvre pour rejoindre un autre poste, je vous propose un bilan de sept années d'étude et d'acquisitions⁴.

Encore et toujours Achille Millien



Carte postale adressée à Achille Millien en 1877

L'illustration au recto des cartes ne se développera que vers 1890.

Arch. dép. Nièvre, 82 J 876

3. <https://archives.nievre.fr>

4. Cet article reprend en partie la présentation faite en avril 2022 lors du séminaire de recherche *Photographie et Histoire*, initié par Françoise Denoyelle et maintenant dirigé par Véronique Figini-Véron, dans le cadre de l'École nationale supérieure Louis-Lumière et des Archives nationales. Intitulée *Quelle politique pour une collection de photographies dans les Archives départementales ? Le cas de la Nièvre (2014-2021) : sept ans de réflexion*, cette intervention faisait un bilan à la suite d'une première intervention en mars 2015. Je tiens particulièrement à leur exprimer ma gratitude pour leur soutien au cours de ces années mais également à remercier les membres du séminaire pour nos échanges fructueux.

Société académique du Nivernais

Conférences et sorties 2022

Pendant cette année 2022, nos activités ont pu, à partir du printemps, reprendre un cours plus normal.

- Samedi 2 avril, assemblée générale à la Maison du diocèse de Nevers, suivie d'une conférence de Madame Brigitte Colas, historienne du Patrimoine, « **De la pierre à l'histoire** ».

- Dimanche 18 septembre, dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, **ouverture et présentation de notre siège social**, 4 rue Sabatier, aux sociétaires et au public.

- Samedi 15 octobre, en partenariat avec les Archives départementales de la Nièvre, conférence de M. François Duluc, directeur des services de l'Assemblée nationale, professeur à l'Institut d'Études politiques de Paris, « **Le Marquis de Bonnay. Le père oublié de la Déclaration des droits de l'homme** ».

- Samedi 27 et dimanche 28 octobre, à Chalon-sur-Saône, colloque de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes « **Histoire de l'image et image de l'histoire en Bourgogne**, en commémoration du 200^e anniversaire de l'invention de la photographie par Nicéphore Niepce » ; onze communications ont été présentées et plusieurs visites organisées.

- Samedi 3 décembre, en partenariat avec les archives départementales de la Nièvre, conférence de M. Pierre Volut, docteur ès-lettres, « **Eugène Lenfant, un Nivernais à la découverte des grands fleuves d'Afrique (début 20^e siècle)** ».

Le Conseil d'administration

Table des matières

- Propos en marge, <i>par Anne-Marie Chagny-Sève,</i>	5
- De la pierre à l'histoire : une enquête sur une scène de crime ? <i>par Brigitte Colas,</i>	7
- Charles-François de Bonnay, un grand Nivernais oublié, <i>par François Duluc,</i>	17
- Joseph Imbart de la Tour (1859-1934), <i>par Hubert Adenot,</i>	29
- Pierre Malardier, une vie pour la République (deuxième partie : 1864-1894), <i>par Michaël Boudard,</i>	49
- Gaston Durand (1892-1914), un jeune Nivernais à Tegucigalpa, Honduras, <i>par Élisabeth Franc,</i>	63
- Le général Eugène Lenfant et l'exploration des grands fleuves africains, <i>par Pierre Volut,</i>	79
- Garchy : un laboratoire du Centre National de la Recherche Scientifique dans la campagne nivernaise, <i>par Alain Jolivet,</i>	97
- Enrichissement du fonds de cartes postales des Archives départementales de la Nièvre (2014-2021), <i>par Jean Marie Linsolas,</i>	111
- Conférences et sorties 2022,	125
- Liste des sociétaires au 1^{er} janvier 2023,	127
- Note de la trésorière, <i>par Élisabeth Barreau,</i>	131